

N° 0703/FCD/Activités/Formation

Affaire suivie par le bureau Sports-Formation :

Catherine MACQUET - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 861.947.374.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

Éric BOULESTEIX - ☎ : 01.79.86.34.87 ou 861.947.34.87 - ✉ : e.boulesteix@lafederationdefense.fr

**NOTE D'ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION
PÉDAGOGIE APPLIQUÉE à l'EMPLOI de FORMATEUR
en PRÉVENTION et SECOURS CIVIQUES
du 22 au 29 octobre 2022
EOGN de MELUN (Seine-et-Marne)**

La Fédération des clubs de la défense (FCD) organise un stage de formation « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » du 22 au 29 octobre 2022 à MELUN (77).

PRÉAMBULE - RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Afin de protéger chacun efficacement contre le virus, le respect des mesures barrières est rappelé avec force **et le port du masque en intérieur demeure recommandé** pour tous.

Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la formation, fera l'objet d'un message complémentaire et d'une mise en application immédiate.



LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.89 - PNIA : 861.947.34.89 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

1.- CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1.1.- Être titulaire de la licence FCD pour la saison **2022/2023**.
- 1.2.- Être âgé au minimum de 18 ans au 1^{er} jour du stage.
- 1.3.- Être titulaire du certificat de compétences PSC1 datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation ou diplôme équivalent (PSE 1 ou 2 à jour de sa formation continue ou SST).
- 1.4.- Un prélèvement de **150 €** est effectué par la FCD à la fin du stage sur le compte du club.
Néanmoins, cette somme est intégralement reversée au club d'origine, qui peut en faire la demande dès que son formateur PSC1, ayant suivi et validé le présent stage, a réalisé au moins 3 formations dans son club d'origine (club agréé).



2.- ORGANISME DE FORMATION ET DATES DU STAGE

- 2.1.- Club sportif et de loisirs de la gendarmerie de Melun - EOGN - Avenue du 13^{ème} Dragons - 77000 MELUN.
- 2.2.- Du samedi 22 (08h00) au samedi 29 octobre 2022 (13h00).

3.- ACCUEIL / HÉBERGEMENT / ALIMENTATION

- 3.1.- Accueil : Le vendredi 21 octobre 2022 à partir de 16h00 au Club sportif et de loisirs de la gendarmerie Résidence à Melun.
- 3.2.- Hébergement : EOGN de Melun *dans le respect des mesures COVID*.
Possibilité d'être hébergé la veille, vendredi 21 octobre 2022, pour ceux qui en auront fait la demande expresse lors de leur inscription dans SYGEMA.
- 3.3.- Restauration : En pension complète au mess de l'EOGN de Melun.
- 3.4.- Déplacement : Les stagiaires doivent être autonomes concernant leurs déplacements. **Le co-voiturage est à privilégier.**

4.- ENCADREMENT DU STAGE

- 4.1.- Conseiller technique national Secourisme
 - Jean-Luc AGRISSAIS
 : 06.62.62.41.48 - Courriel : j.l.agrissais@lafederationdefense.fr
- 4.2.- Conseiller technique national adjoint et référent Secourisme ligue Ile-de-France
 - Frédéric BAVAY - Responsable pédagogique
 : 06.08.95.26.68 - Courriel : frederic-bavay@orange.fr
- 4.3.- Équipe pédagogique
 - Thierry LHOSTE - Formateur de formateurs FCD (Équipe pédagogique nationale FCD)
 - Christophe CERE - Formateur de formateurs FCD (Équipe pédagogique Nationale FCD).
 - Jérôme LUCCHIARI - Formateur de formateurs Secourisme du CSLG Melun.

5.- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

- 5.1.- Nombre de places proposées : **12**

L'inscription se fait exclusivement sur SYGEMA et cela **avant le jeudi 22 septembre 2022 minuit, terme de rigueur.**

Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible.

5.2.- Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Les demandes de remboursement de frais de déplacement doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suivent la fin du stage, sous peine de non-remboursement.

La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 07 janvier 2022, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».

5.3.- Participation du CTN, du responsable pédagogique et des membres de l'équipe pédagogique

Le CTN, le responsable pédagogique et les membres de l'équipe pédagogique bénéficient de la prise en charge de leurs frais (hébergement, alimentation et déplacement) par la FCD.

Ils doivent impérativement s'inscrire dans SYGEMA, en qualité de responsables de stage.

Ils déposent leurs demandes de frais de déplacement dans SYGEMA.

6 - ENGAGEMENTS ÉTHIQUES DU STAGIAIRE

6.1.- Tout apprenant inscrit à cette formation s'engage à se préparer et à faire profiter de manière bénévole les clubs de la fédération **pendant 3 ans minimum** à compter de la date de fin de stage.

Il est à la charge de chaque club de s'en assurer.

6.2.- Tout participant prend connaissance des organisations et règles mises en place face à l'épidémie et **s'oblige aux respects des gestes barrières.**

6.3.- Tout participant **s'engage à informer l'organisation** - avant, durant et après (7 jours) le stage - de **l'apparition de symptômes** : fièvre (contrôle journalier), signes respiratoires, ORL et toute apparitions non nominales :

⇒ avant le stage = report de participation

⇒ durant le stage = isolement

7.- PROCÈS-VERBAL À L'ISSUE DU STAGE

Le responsable du stage, ou son représentant, doit transmettre au bureau Sports-Formation, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 8 jours après la fin du stage, le procès-verbal établi par l'équipe pédagogique.

Ce procès-verbal fait apparaître :

- les noms, prénoms et clubs d'appartenance de tous stagiaires **et** des formateurs,
- les noms, prénoms et clubs d'appartenance des absents éventuels en précisant la raison,
- pour chaque stagiaire, la réussite ou l'échec à cette formation,

8.- DIVERS

8.1.- Matériel à prévoir

Vous serez en possession du matériel suivant :

- référentiels (format papier et ou numérique) PSC1 Version septembre 2021 - PAE PSC FCD version 2021,
- un ordinateur portable dans la mesure du possible (nécessaire),
- crayon - bloc-notes - clé USB.

8.2.- En cas de désistement pour raison majeure, l'apprenant doit prévenir dans un **délai minimum de 8 jours** avant le début du stage :

- Frédéric BAVAY par courriel (frederic-bavay@orange.fr) et par téléphone (06.08.95.26.68),
- et le bureau formation de la FCD par courriel (c.macquet.formation@lafederationdefense.fr) et par téléphone au 01.79.86.34.88.

9.- GESTES BARRIÈRES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ SANITAIRE À RESPECTER

Les directives de gestion de la crise sanitaire viennent de préciser la levée positive des mesures de protection, ainsi le masque n'est plus obligatoire sur les lieux publics et de travail.

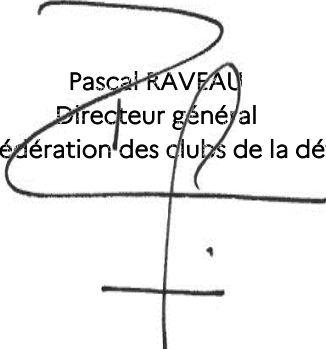
Toutefois, son port est laissé à la discrétion des stagiaires et encadrants. Il doit être, entre autres, impérativement revêtu en cas de symptômes grippaux.

L'application des gestes barrières restent recommandés (aération des salles, gel hydro alcoolique, distanciation).

Rappel des consignes

- se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, une solution hydroalcoolique,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- porter un masque de protection,
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Présidents de clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD

Copies à (par courriel) :

- Présidente/FCD
- Membres du comité directeur/FCD
- Président et membres de la commission formation/FCD
- Président de la ligue Auvergne Rhône Alpes/FCD
- Directeur technique Sport-Formation (DTSF/FCD)
- Bureau Comptabilité/FCD
- Bureau Finances/FCD

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE
« Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques »

À retourner IMPÉRATIVEMENT avant le 13 SEPTEMBRE 2022 AU PLUS TARD

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

PROFESSION :

TÉLÉPHONE (portable de préférence) :

ADRESSE E-MAIL :

La fiche de candidature dûment remplie avec 1 **photo d'identité (format .png ou .pdf)**, ainsi que les pièces administratives demandées :

- la copie de votre **certificat de compétence « PSC 1 » de moins de 3 ans** ou formation continue (FC). Dans le cas de la FC, fournir la copie du PSC 1 initial au **format .pdf**.
- la copie de votre PSE 1 ou 2 avec votre formation continue PSE de 2022. Dans le cas de la FC, fournir la copie du PSE 1 et/ou 2 initial ou le certificat SST de moins de 2 ans, au **format .pdf**.
- la photocopie recto verso de votre **carte nationale d'identité ou équivalent au format .pdf**.

Tout dossier incomplet est considéré comme NON RECEVABLE.

Destinataire (par courriel) :

- Jean-Luc AGRISSAIS - j.l.agrissais@lafederationdefense.fr